

ANNEXE II

Texte de la Déclaration rétrospective de Valeur universelle exceptionnelle pour le bien du patrimoine mondial “La Vallée du Madriu-Perafita-Claror”, tel qu’adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 37e session (Phnom Penh, 2013)

Bien	La Vallée du Madriu-Perafita-Claror
Etat Partie	Andorre
Réf.	1160bis
Date d’inscription	2006

Brève synthèse

La Vallée du Madriu-Perafita-Claror est une unité géographique singulière située au sud-est de la Principauté d’Andorre, au cœur des Pyrénées. Elle occupe une superficie de 4 247 ha, soit un peu plus de 9% du territoire national. Une zone périphérique de protection d’une superficie de 4 092 ha entoure cet espace.

La partie haute de la vallée est un paysage glaciaire, exposé, avec des falaises escarpées et spectaculaires, des glaciers rocheux et des lacs glaciaires. Plus bas, la vallée se rétrécit et se fait plus boisée, tandis que dans sa dernière section, la rivière s’engouffre dans une courte gorge. Une vallée secondaire, la vallée de Perafita-Claror, rejoint la vallée du Madriu depuis le sud-ouest.

La Vallée du Madriu-Perafita-Claror est un microcosme qui illustre la façon dont l’homme a tiré parti des ressources montagnardes durant les derniers millénaires. Elle reflète aussi la persistance d’un ancien système de gestion communale des terres – quatre communes possèdent des terres dans le bien. Ses paysages glaciaires spectaculaires aux vastes pâturages et aux vallées boisées reflètent les changements climatiques, l’économie et les systèmes sociaux, ainsi que la persistance du pastoralisme et d’une forte culture montagnarde. Le site, dernier endroit du pays à ne pas disposer de route, comprend, entre autres, divers complexes agropastoraux de haute montagne, des centres agricoles de moyenne montagne, un système de communication fondé sur un réseau de sentiers partiellement pavés, et les vestiges d’une activité sidérurgique particulière : la forge à la catalane.

Dans le détail, le bien comprend de nombreuses traces d’occupation humaine qui expriment de manière singulière la parfaite symbiose et le précieux équilibre entre la terre et les hommes, entre leurs ressources et leurs besoins ; parmi celles-ci des bordes ou petites cabanes au toit de pierre voûté, dont certaines sont encore utilisées par les bergers; des ruines des *orris*, étables et fromageries; des maisons flanquées d’une grange où l’on entreposait grain et foin ; les traces des champs en terrasse et de fonderies ; des murets de pierre et des chemins pavés, etc.

Critère (v): La Vallée du Madriu-Perafita-Claror est un microcosme qui fournit une image représentative de la manière dont ses habitants ont recueilli les rares ressources des hautes Pyrénées au cours des derniers millénaires pour créer un environnement vivant durable, en harmonie avec le paysage de montagne. La vallée rappelle un ancien système communal de gestion des terres qui subsiste depuis plus de 700 ans.

Intégrité

L’intégrité de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror repose sur l’unicité géographique et historique qui la caractérise. La vallée forme une unité cohérente de 4 247 ha dans laquelle se conjuguent des valeurs culturelles et naturelles. Dans ce paysage culturel encyclopédique et essentiel, la sédimentation de faits physiques et d’expériences anthropiques est continue. Les zones tampons, incluant l’élargissement réalisé en 2006 jusqu’à la frontière internationale entre l’Andorre et l’Espagne, permettent de protéger la totalité du bien.

Authenticité

La Vallée du Madriu-Perafita-Claror présente un témoignage intégral, complet et extraordinairement bien conservé, d’une façon de vivre et d’établir la relation entre l’homme et le territoire, entre la nature et la culture.

Dans la vallée, une relation singulière entre les populations et la nature s’exprime. Basée sur le respect pour l’environnement et sur son caractère emblématique, cette relation n’a jamais faibli chez les populations locales. Son caractère est défini par l’utilisation sage des ressources qu’offre la montagne et par le profond respect des valeurs et des qualités qui s’y associent. Les normes coutumières qui l’ont préservée et qui la régissent sont le fruit de cette symbiose entre l’homme et son milieu. La Vallée du Madriu-Perafita-Claror conserve ses qualités intactes. Historiquement

préservée grâce à son éloignement des foyers de pression urbaine et, en grande partie, grâce à l'absence de route, les quelques interventions susceptibles de nuire à son authenticité, comme l'emploi de certains matériaux de construction ou la présence de cabanes mobiles, peu en accord avec le caractère patrimonial de la vallée, sont parfaitement réversibles.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

Classée bien d'intérêt culturel dans la catégorie de paysage culturel, en 2005, la Vallée du Madriu-Perafita-Claror est protégée par la Loi 9/2003 du patrimoine culturel d'Andorre. En 2006, la zone de protection prescrite par la Loi a été harmonisée avec la zone tampon.

Pour ce qui est de la gestion du bien, en accord avec la Loi et les décrets de déclaration et de protection, les quatre administrations locales concernées par la gestion de la vallée ont rédigé et approuvé un document de gestion qui a reçu l'approbation du Gouvernement andorran. Le Plan de Gestion de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror, entré en vigueur le 28 décembre 2011, prévoit la préservation du paysage culturel, de la biodiversité, de la faune et de la flore. En accord avec les objectifs de conservation efficiente, il régule les activités qui s'y associent et établit le développement d'activités durables. Notamment, il met l'accent sur le maintien des activités traditionnelles, comme l'agriculture qui a sensiblement décliné et devra faire l'objet de programmes de revitalisation et de soutien, afin que le paysage culturel de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror reste un paysage vivant et qu'il conserve l'authenticité que lui confère le maintien de ces pratiques culturelles. D'autre part, la priorité a été donnée à la réalisation d'une stratégie globale d'accès au bien.